



Syndicat
Intercommunal
d'Études
des Mobilités
Urbaines
Marne-la-Vallée

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
20 juin 2023

Date de la séance :
27 juin 2023

**Les membres en exercice
sont : 35**
Quorum : 19
Membres présents : 20
Membres représentés : 3
(Pouvoirs)
Total votants : 23

PROCES VERBAL

Séance du 27 juin 2023 à 19H00

L'an deux mil Vingt-trois, le 27 juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD

Présents : Mme DUTARTRE

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE MARNE ET
GONDOIRE

Présents : M. BRUNET (Suppléant de Mme DUPRE), M. CHAPOTELLE (Suppléant de M. SALVAGGIO), M. COLAISSEAU, M. DA SILVA, M. DIREZ (Suppléant de M. LE RUDULIER) M. KOLOPP, Mme PETITOT, M. POTTIER, M. PUCINELLI (Suppléant de Mme TORTRAT), M. ROPTIN (Suppléant de M. AUVRELE), M. SITHISAK, M. VOURIOT

VAL D'EUROPE
AGGLOMÉRATION

Présents : M. AFFRE, M. ARNAUD, M. CHARPENTIER, M. CHEVALIER D., M. PITARI (Suppléant de Mme GALLET), M. GARROUSTE, M. POUPART,

EXCUSÉS

M. AUVRELE, Mme BONNOT, Mme, BOUARABA, Mme CAPDEVILA, M. CHEVALIER L., Mme CHEVALLIER, M. DJIGO, Mme DUPRE, M. GAILLARD, Mme GALLET, Mme GBIORCZYK, Mme GENDRE, M. JAHIER, M. JOUDRAIN, M. LE RUDULIER, M. MARSAUD, M. MASSON, M. SALVAGGIO, M. SIMON, M. TAUPIN-GARDIN, Mme TORTRAT

Pouvoirs :

Pouvoir de Monsieur GAILLARD à Monsieur VOURIOT
Pouvoir de Madame GBIORCZYK à Monsieur ARNAUD
Pouvoir de Monsieur MARSAUD à Monsieur POUPART

ORDRE DU JOUR

1.	Administratif	2
	Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 4 avril 2023	2
2.	Administration générale	2
	Accueil d'un nouveau représentant titulaire de la Communauté d'agglomération de Val d'Europe au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) Marne-la-Vallée	2
3.	Finances	2
	Vote de la Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2023	2
4.	Management de la Mobilité	3
	Attribution du marché relatif à la mise en œuvre et à l'animation de la page Facebook du SIEMU comme relais d'information sur la mobilité à l'échelle de son ressort territorial	3
5.	Points d'information	4
5.1.	Service TIER Mobility - État d'avancement du déploiement du service de location de trottinettes et vélos électriques en libre-service	4
5.2.	Plan Local des Mobilités - Lancement de l'enquête publique du PLM du 12 juin au 12 juillet 2023	7
5.3.	Renouvellement du Portail des Mobilités (POM) - Consultation des entreprises pour la mise en œuvre et l'animation d'une page Facebook SIEMU comme relais d'information sur la mobilité à l'échelle du territoire ..	9
5.4.	Mise en place de l'Observatoire des Mobilités – Point d'avancement .	9
6.	Questions Diverses.....	11

(La séance est ouverte à 19 heures 05 sous la présidence de Sinclair Vouriot.)

LE PRÉSIDENT remercie les membres de leur présence.

Franck CHAUVIN procède à l'appel et annonce les pouvoirs.

Le quorum est atteint.

M. Alain KOLOPP est désigné secrétaire de séance.

1. Administratif

Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 4 avril 2023

Projet de délibération n°1 : Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 4 avril 2023

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité.

2. Administration générale

Accueil d'un nouveau représentant titulaire de la Communauté d'agglomération de Val d'Europe au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) Marne-la-Vallée

Projet de délibération n°2 : Accueil d'un nouveau représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération de Val d'Europe au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) Marne-la-Vallée

LE PRÉSIDENT propose d'accueillir M. Dominique FOURNIER, délégué titulaire pour la commune de Coupvray, en remplacement de M. DUTREY, démissionnaire.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

3. Finances

Vote de la Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2023

Projet de délibération n°3 : Vote de la Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2023

LE PRÉSIDENT indique qu'une modification a été demandée par le Trésor public, car les Restes à Réaliser de 61 259,98 euros retirés n'avaient pas été reportés sur 2023. La modification a donc été apportée sur le document M14.

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.

M. CHAUVIN invite les membres à signer le document afférent.

M. CHARPENTIER annonce que Mme GALLET a confirmé démissionner de ses mandats pour Val d'Europe Agglomération. Un remplacement sera donc à réaliser dans les prochains jours ou prochaines semaines.

(Arrivée de M. Serge ARNAUD à 19 heures 13)

4. Management de la Mobilité

Attribution du marché relatif à la mise en œuvre et à l'animation de la page Facebook du SIEMU comme relais d'information sur la mobilité à l'échelle de son ressort territorial

Projet de délibération n°4 : Attribution du marché relatif à la mise en œuvre et à l'animation de la page Facebook du SIEMU comme relais d'information sur la mobilité à l'échelle de son ressort territorial

Mme MAUVIGNIER rappelle que l'actuel Portail des Mobilités ne répond pas à ses objectifs en termes d'incitation aux changements de comportements de mobilité et à l'information du grand public sur les services de mobilité existants sur le territoire. Un bilan a donc été réalisé et des ateliers ont eu lieu à l'été 2022 pour réfléchir avec quelques élus volontaires du Comité Syndical sur la constitution d'un nouveau cahier des charges et sur la forme que pourrait prendre le nouvel outil à destination du public.

Le choix s'est porté sur un outil de type réseau social permettant de surcroît d'induire un certain niveau d'interaction entre le SIEMU et le grand public.

Avec l'aide de son AMO Carte Blanche et de son appui commande publique, le SIEMU a lancé un dossier de consultation le 28 mars 2023. Six offres lui sont parvenues, essentiellement d'agences de communication. L'offre jugée la plus intéressante d'un point de vue technique et économique est celle de l'agence Reactive, une agence de communication basée en Île-de-France ayant une solide expérience sur l'animation de réseaux sociaux et dotée d'une compétence sur la production vidéo, ce qui peut être un plus pour de futures communications.

L'offre a été chiffrée à 48 430 euros hors taxes pour la partie forfaitaire sur les 2 ans du marché, ce qui correspond à l'estimation de départ.

Le SIEMU soumet donc à ses membres un projet de délibération visant à attribuer le marché à l'entreprise Reactive pour une période initiale de 2 ans, renouvelable deux fois par tranche de 12 mois, pour un montant de 48 430 euros hors taxes sur les 2 ans du marché.

LE PRÉSIDENT observe que cet outil sera plus accessible pour les usagers.

M. CHARPENTIER salue la démarche. Il note en tant qu'adjoint à la Communication de sa commune qu'une communication sur une page Facebook sera effectivement plus facile à relayer par les collectivités.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

5. Points d'information

5.1. Service TIER Mobility - État d'avancement du déploiement du service de location de trottinettes et vélos électriques en libre-service

Mme BOUCHER rappelle que l'opérateur TIER Mobility a été retenu dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour mettre à disposition un service de location de vélos et trottinettes électriques et qu'un déploiement progressif a été effectué entre mars et juin 2023 à la demande des communes. 10 communes disposent actuellement de ce service sur le territoire de Marne et Gondoire.

Un premier bilan a été effectué après un mois de fonctionnement, dont les conclusions sont positives, les communes étant rassurées sur le déploiement de la flotte et sur l'ordonnancement de l'espace public. L'opérateur est également satisfait de l'usage et a indiqué que ces données étaient très encourageantes pour la suite.

Trois nouvelles communes ont récemment accueilli le service, Lagny-sur-Marne fin mai, Chanteloup-en-Brie début juin et Montévrain mi-juin, ce qui permet de disposer d'aires de stationnement sur le pôle gare de Montévrain pour un accès au RER A et sur le pôle gare de Lagny-Thorigny-Pomponne pour la ligne P.

Elle ajoute que le territoire compte actuellement 500 véhicules sur 10 communes et pratiquement 120 aires de stationnement.

Mme BOUCHER indique que la communauté d'agglomération de Val d'Europe a indiqué en avril ne plus souhaiter accueillir de trottinettes sur son territoire, mais uniquement des vélos. Un échange est donc prévu entre le Président du SIEMU et le Président de Val d'Europe Agglomération pour comprendre cette évolution et tenter de trouver une solution.

M. SITHISAK s'interroge sur les raisons de cette volonté.

LE PRÉSIDENT répond qu'une décision semble avoir été prise au sein de l'agglomération au regard des grands parcours et des voies à grande circulation qui caractérisent ce territoire. Il souligne néanmoins que le marché a été figé à 40 % de vélos et 60 % de trottinettes.

M. GARROUSTE demande si les aires de stationnement aux pôles gares ont été négociées avec la RATP et la SNCF ou si l'attribution des espaces émane des communes.

Mme BOUCHER répond qu'il s'agit d'espaces publics.

Elle indique que certaines craintes avaient été identifiées au moment de la préparation du service concernant les bons comportements des utilisateurs et l'ordonnancement de l'espace public. Quelques dérives ayant été identifiées sur le comportement des utilisateurs, un gros travail de pédagogie est donc réalisé au moyen de campagnes d'information et de communication, notamment sur les abris voyageurs de la CAMG. Les communes relaient également des messages de sécurité

à leurs habitants et une campagne d'affichage sur cadres d'information accrochés à l'arrière des bus du réseau de Marne-la-Vallée est prévue en juillet.

Des animations sont également effectuées par TIER Mobility, notamment à Bussy-Saint-Georges à la demande de la commune et sur le territoire de Marne-et-Gondoire. Mme BOUCHER observe que les participants sont nombreux et curieux, mais qu'ils méconnaissent la réglementation applicable à ce type de véhicule.

Mme BOUCHER indique quelques données concernant l'utilisation du matériel. Après 3 mois de fonctionnement, plus de 15 000 trajets ont été réalisés. Il s'agit de trajets de courte durée, d'un peu plus de 12 minutes en moyenne, sur une distance de 2,3 kilomètres. Plus de 34 000 kilomètres ont donc été parcourus sur le territoire par plus de 3 000 usagers principalement des personnes qui n'étaient pas adhérentes au service de TIER Mobility jusque-là (pour 86 % d'entre elles).

Un tiers des trajets est réalisé en heures de pointe. La plupart des trajets sont effectués le soir, presque de nuit, c'est-à-dire entre 20 heures et minuit, ce qui démontre bien la complémentarité avec le réseau de bus.

16 % des usagers utilisent régulièrement le service et ont un abonnement. Le taux d'usage par véhicule et par jour est d'un peu moins d'une utilisation.

Les données environnementales communiquées par TIER Mobility font quant à elles état de 6 264 équivalences d'émissions kilo en CO2 et plus de 1 000 kilomètres de trajets en voiture ou autres évités.

LE PRÉSIDENT indique que ce type de retour sera fréquent et que les membres du Syndicat en seront tenus informés.

M. POTTIER demande si le pourcentage est équivalent pour les trottinettes et les vélos.

Mme BOUCHER répond que l'utilisation des trottinettes est majoritaire, à plus de 70 %, ce que présentait TIER Mobility.

M. PUCCINELLI indique que la commune de Gouvernes ne dispose que de petits emplacements qui sont régulièrement surchargés par un nombre de véhicules beaucoup plus important qu'il ne le devrait. Le service nécessite donc encore une amélioration.

Mme BOUCHER répond que le Syndicat s'est rapproché de Mme TORTRAT sur le sujet. Elle explique que dans le cas de Gouvernes, le nombre de trajets est bien supérieur aux estimations par rapport à la population. S'il s'agit d'une grande et belle surprise, le travers est en effet un nombre beaucoup plus important de véhicules sur les stations. Il a donc été proposé la création d'une troisième station autour de la Mairie pour décharger la station identifiée.

M. PUCCINELLI observe que l'emplacement Mairie prend toute la largeur du trottoir et dès qu'il y a quelques véhicules supplémentaires, les piétons ne peuvent plus passer.

M. POTTIER demande si cet engouement ne se traduit pas par une moindre utilisation des transports en commun.

Mme BOUCHER indique que le Syndicat s'est rapproché du transporteur qui semble ne avoir perçu d'évolution. Elle observe qu'il est cependant peut-être un peu trop tôt pour se prononcer et qu'il serait difficile de corrélérer une baisse de fréquentation à l'utilisation du nouveau service.

M. LE PRÉSIDENT souligne que le matériel est plus utilisé à l'heure de pointe du soir et à des périodes où les lignes ne sont pas desservies, ce qui montre bien que le service vient en complément des transports en commun.

M. CHEVALIER Daniel s'enquiert du profil des utilisateurs.

Mme BOUCHER répond que de manière générale sur ce type de service, ce sont majoritairement des hommes âgés de 30 à 40 ans, mais que cette donnée ne peut être vérifiée sur le territoire puisque les seuls champs à renseigner lors de l'adhésion portent sur le nom, le prénom et les informations de carte bancaire.

M. CHAUVIN ajoute que TIER Mobility a conduit des enquêtes auprès de ses clients sur d'autres territoires à l'ouest de l'Ile-de-France afin d'avoir une idée du profil des utilisateurs et qu'au moment du lancement du service, il a été question de conduire des enquêtes similaires sur le territoire du SIEMU, ce qu'il estime judicieux de réaliser au printemps 2024.

M. SITHISAK souligne la nécessité que toutes les communes adhèrent à ce moyen d'autopartage pour que le dispositif fonctionne.

Il demande si le retrait de TIER Mobility à Paris ne risque pas de fragiliser leur modèle économique.

M. CHAUVIN répond avoir eu un bref échange avec le responsable commercial de TIER Mobility à l'occasion de la réunion de bilan et que l'inquiétude porte surtout sur le devenir des personnels qu'ils avaient engagés puisqu'ils n'embauchent qu'en CDI. Ils cherchent donc à trouver des solutions pour ces personnes, ce qui passe notamment par leur extension en grande couronne. Il rappelle que TIER Mobility est un opérateur de portée internationale et que le marché de Paris, même s'il est un marché d'image, n'est pour eux qu'un marché parmi d'autres.

Il ajoute que leur modèle économique n'étant cependant pas suffisamment solide pour se permettre trop de divergences par rapport à leurs propositions, ils étudient les demandes comme celles de Val d'Europe avec prudence.

M. CHARPENTIER indique être personnellement favorable à la circulation des trottinettes sur piste cyclable, mais pas sur voirie saturée, car dans ce cas, le report se fait sur les trottoirs, ce qui pose d'autres types de problèmes.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que le Département s'était engagé à réaliser des voies parallèles aux routes départementales, mais il semble revenir un peu en arrière. Le SIEMU est toujours en négociation avec lui pour trouver une solution.

M. DA SILVA observe que dans les zones 30, les vélos peuvent prendre les voies à contre sens et se demande si une réglementation existe pour les trottinettes sur le sujet.

M. GARROUSTE répond qu'il existe bien une réglementation en la matière, mais pour les vélos non motorisés.

M. CHARPENTIER indique que cette réglementation est un véritable casse-tête pour les forces de l'ordre et que bien souvent, le vélo à assistance électrique ne sera pas contrôlé parce que l'on pense que c'est un vélo, alors que la trottinette le sera.

M. LE PRÉSIDENT répond qu'il conviendra de travailler sur la réglementation et les évolutions à apporter.

Post-réunion : un vélo à assistance électrique (VAE) homologué comme tel, à distinguer des vélos électriques dont la propulsion peut s'effectuer sans pédalage de l'utilisateur, est considéré comme un vélo « classique » / « musculaire » dans le code de la route. Les vélos proposés par TIER Mobility étant des VAE, la réglementation applicable aux vélos « classique » / « musculaire » s'applique. S'agissant des trottinettes, il s'agit, au sens du Code de la Route, d'Engin de Déplacement Personnel Motorisé (EDPM) qui peuvent ou doivent emprunter les aménagements cyclables.

5.2. Plan Local des Mobilités - Lancement de l'enquête publique du PLM du 12 juin au 12 juillet 2023

Mme MAUVIGNIER indique que l'avis de la MRAE suite à l'évaluation environnementale a été reçu le 11 mai 2023. Ce dernier relève un certain nombre de points qui demandent notamment de travailler davantage sur plusieurs sujets environnementaux. Ceci a soulevé au sein du SIEMU quelques inquiétudes concernant le niveau d'attente de la MRAE qui semblait beaucoup se référer aux ex-Plans de Déplacements Urbains et exiger un peu la même chose des PLM.

Le SIEMU a répondu sur un certain nombre de points pour expliquer qu'il était compliqué d'envisager le même niveau de détail et d'étude, notamment concernant les émissions de gaz à effet de serre, mesures ERC et autres, pour prouver que les actions retenues sont les moins impactantes possible d'un point de vue environnemental.

Elle ajoute qu'un certain nombre de remarques paraissaient un peu en décalage, mais que le Syndicat a mis un point d'honneur à répondre à chacune des demandes.

Mme MAUVIGNIER indique que la MRAE est ensuite revenue sur le bilan de l'ancien PLD, expliquant que le diagnostic actuel n'était pas assez chiffré concernant l'atteinte des objectifs de l'ancien PLD et que le transport de marchandises semble insuffisamment traité. Le Syndicat a rappelé que cette thématique était une nouveauté dans les PLM et s'est proposé d'initier la réflexion.

Mme MAUVIGNIER ajoute que l'avis des personnes publiques associées a été recueilli entre le 17 février et le 20 mai 2023. 9 avis ont été reçus sur la période réglementaire. Les avis reçus après le 20 mai mais avant le dépôt des dossiers dans les lieux de permanence ont tout de même pu être ajoutés au dossier d'enquête. Il

s'agit pour l'essentiel d'avis simples favorables et d'avis comportant quelques remarques de formes et apports de précision sur l'actualité des projets.

Ile-de-France Mobilités a valorisé les engagements pris sur le territoire en termes de vélo et d'accessibilité PMR, notamment la mise en accessibilité des points d'arrêt. En revanche, IDFM et la DDT de Seine-et-Marne ont regretté un manque d'ambition du PLM sur certains sujets, notamment l'absence de contraintes réelles sur l'usage de la voiture individuelle ou sur le stationnement.

Le SIEMU a également reçu quelques alertes sur la hiérarchisation de la voirie et la création de nouvelles infrastructures routières prévues notamment au sein des opérations EPA.

Mme MAUVIGNIER indique que l'avis du Département revient sur un certain nombre d'engagements inscrits au plan d'action, notamment concernant les liaisons douces puisque le Plan Vélo Départemental est en cours de révision. Il demande donc au Syndicat de modifier certaines mesures, de retirer des actions de sécurité routière ou le portage d'études sur certains projets routiers.

Concernant l'enquête publique en elle-même, un plan de communication a été déployé et un kit de supports aux formats numérique et papier a été envoyé aux partenaires locaux pour diffusion sur les sites Internet, réseaux sociaux et accueils des mairies. Un affichage légal est venu compléter le dispositif sur les panneaux administratifs des 31 mairies. Des publications ont été effectuées dans la presse locale (Le Parisien et La Marne).

Mme MAUVIGNIER remercie les communes d'avoir relayé ces informations de façon très importante sur leurs pages Facebook, sites Internet et dans leurs newsletters.

Elle rappelle que l'enquête est en cours du 12 juin au 12 juillet 2023. Une réunion publique s'est tenue le lundi 19 juin à Bussy-Saint-Georges et les prochaines se tiendront le jeudi 29 juin à Lagny-sur-Marne et le samedi 1^{er} juillet à la médiathèque du Val d'Europe. Elle ajoute que cinq des dix permanences prévues sur les communes ont été réalisées et que les prochaines auront lieu à Villeneuve-le-Comte, Esbly, Chessy Montévrain et Bussy-Saint-Georges.

Mme MAUVIGNIER indique qu'à l'issue de l'enquête, les registres seront clos et que le SIEMU ira les récupérer pour les communiquer à la commission d'enquête, qui les traitera au cours de l'été pour un rendu espéré en septembre.

À l'issue des conclusions du commissaire-enquêteur, le Syndicat évaluera la possibilité d'intégrer les remarques, recommandations ou réserves de la commission d'enquête pour amender le projet de PLM si nécessaire. Ces ultimes adaptations feront l'objet d'un Comité technique et d'un Comité de pilotage, puis d'une présentation en Comité Syndical en fin d'année pour approbation finale du document.

LE PRÉSIDENT précise que trois commissaires enquêteurs se sont partagé les permanences et que les réunions publiques se passent bien.

5.3. Renouveaulement du Portail des Mobilités (POM) - Consultation des entreprises pour la mise en œuvre et l'animation d'une page Facebook SIEMU comme relais d'information sur la mobilité à l'échelle du territoire

Mme MAUVIGNIER présente le contenu du cahier des charges pour lequel Reactive a été retenu. Le SIEMU envisage une phase de mise en œuvre du service, avec la création de la page Facebook, la configuration des paramètres, la mise en place de la veille, les abonnements aux pages des partenaires, ce qui permettra de relayer les actualités des partenaires, agglomérations, communes, Île-de-France Mobilités, transporteur ou Région.

Elle ajoute qu'une prestation de modération et de relations utilisateurs sera mise en place. Une petite campagne publicitaire sera réalisée pour promouvoir la page Facebook et la suggérer aux habitants du territoire, ainsi qu'une prestation de reporting de l'activité afin de suivre la fréquentation de la page, les interactions avec le public, etc.

Mme MAUVIGNIER indique que la mise en place de la page Facebook est espérée pour la Semaine de la Mobilité 2023 (du 16 au 22 septembre prochain).

5.4. Mise en place de l'Observatoire des Mobilités – Point d'avancement

Mme MAUVIGNIER indique que dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PLM, chaque action bénéficie d'un indicateur de suivi permettant d'en mesurer l'effectivité. L'Observatoire part de la nécessité de suivre la mise en œuvre du PLM et de pouvoir en tirer rapidement et facilement des bilans annuels.

Il a plus largement été constaté un manque en termes de données sur certaines thématiques mobilités sur le territoire. L'objectif de l'Observatoire de la Mobilité était également de récolter et d'exploiter un certain nombre de données permettant de suivre les progrès sur le territoire en termes de comportement de mobilité et d'alimenter certaines études, voire d'aider à la décision sur le territoire.

Mme MAUVIGNIER explique qu'il s'agissait donc d'aboutir à un outil métier opérationnel ainsi une meilleure connaissance des pratiques de mobilité sur le territoire. Cet outil prendrait la forme d'un certain nombre de couches de systèmes d'informations géographiques afin de faciliter la mise en œuvre d'actions complémentaires visant à améliorer les services de mobilité sur le territoire. Des cartes interactives seront donc réalisées via l'outil ArcGIS Online, qui permet de créer, partager et alimenter des cartes au moyen d'une interface plutôt facile d'accès.

M. ROUZIERS indique qu'une partie du travail porte sur la réalisation de relevés, par exemple le relevé des passages piétons pour mise en conformité avec la loi LOM sur les 5 mètres de vue dégagée et donc plus généralement de suppression du stationnement. Une autre partie porte sur l'exploitation d'open datas, par exemple l'exploitation d'une étude commandée par la Fédération des Usagers de la Bicyclette

de 2021, ou encore les données que TIER Mobility s'est engagé à fournir au SIEMU. Ces différentes données pourront ensuite être comparées afin de produire de la cartographie.

Mme MAUVIGNIER explique qu'il s'agit de réaliser quelques cartographies thématiques pertinentes pour alimenter la réflexion sur le territoire, tout cela passant effectivement par un travail assez lourd de recensement lorsque la donnée n'existe pas, travail pour lequel elle remercie Rémi ROUZIER.

LE PRÉSIDENT observe que le présent PLM est réalisé pour 5 ans et qu'il sera suivi. Le but n'est pas simplement de rédiger un document, mais de le faire évoluer et de le suivre. L'Observatoire des Mobilités permettra en outre de le partager avec les différents partenaires et de disposer de documents techniques.

Mme MAUVIGNIER ajoute que le travail de collecte de données nécessitera certainement une vérification de la part des communes sur leur périmètre afin d'obtenir un outil consolidé.

M. CHEVALIER Daniel observe que la France est un pays formidable où l'on pond des lois et des normes totalement inapplicables dans la réalité du terrain et propose de s'appuyer sur cet outil pour proposer des aménagements un peu différents de ceux qu'imposent les normes et répondant aux capacités des petites communes, notamment en termes d'accès PMR sur les quais.

LE PRÉSIDENT répond que c'est bien un des objectifs.

M. COLAISSEAU ajoute que certaines situations sont absolument insolubles puisque l'on se retrouve bien souvent sur une emprise de domaine privé.

Il profite de sa prise de parole pour rappeler que Chanteloup-en-Brie avait inscrit la pacification d'une rue dans le PLM, avec un budget alloué, et indique que la consultation vient d'être lancée.

Mme MAUVIGNIER le remercie pour cette information.

M. CHAUVIN revient sur les propos de M. CHEVALIER. Il rappelle que l'Observatoire des Mobilités sera un outil d'objectivation des objectifs du SIEMU, de quantification de la réussite et de l'atteinte des cibles, et que le PLM sera animé, notamment par la constitution de groupes de travail certainement thématiques. Le Syndicat a également pour ambition de convier des experts, de faire du partage d'expériences entre communes, du territoire ou d'ailleurs, qui ont réussi des choses en la matière. Il insiste à nouveau sur le fait que l'objectif est de disposer d'un document opérationnel et non pas d'un joli document répondant à des normes impossibles à mettre en œuvre.

M. ARNAUD demande qui seront les partenaires de l'Observatoire des Mobilités.

Mme MAUVIGNIER répond qu'il s'agira de partenaires pour la collecte de données, supra territoriaux et locaux, communes, agglomérations, avec qui le Syndicat souhaite pouvoir partager les informations récoltées.

Elle ajoute que cet outil doit être utile à tous et qu'il n'est pas envisagé de le réserver au seul SIEMU.

6. Questions Diverses

LE PRÉSIDENT indique que Franck CHAUVIN et lui-même ont eu l'occasion d'aller remettre des diplômes à 10 nouveaux conducteurs de bus chez Transdev à Bailly-Romainvilliers, en présence du Directeur régional et d'un Directeur général adjoint France.

Il ajoute que Transdev dispose désormais d'un bus aménagé avec simulateur, qu'ils installent dans divers salons et forums de l'emploi, et qui leur a permis de recueillir une cinquantaine de candidatures. Ce simulateur permet aux chercheurs d'emploi de découvrir un poste de conduite et ce que cela peut leur amener.

Il observe que Transdev a mené tout un travail de réforme qui semble payant, assez révélateur d'une nouvelle politique, et qui se ressent sur l'ambiance entre salariés et sur la qualité du service.

M. COLAISSEAU demande où en sont les difficultés de recrutement.

LE PRÉSIDENT répond que Transdev est revenu à la qualité de service antérieure au Covid, mais qu'ils poursuivent leur recherche de conducteurs et de personnels.

M. AFFRE estime que la qualité de service n'est pas encore tout à fait au niveau, notamment sur la ligne 34 qui n'est pas encore entièrement desservie par des bus articulés faute de chauffeurs validés sur ce type de véhicule. Il espère que ce point sera réglé pour la rentrée de septembre comme annoncé.

LE PRÉSIDENT répond que ce point a effectivement été évoqué.

M. AFFRE aborde un point concernant les navettes autonomes. Il rappelle que certains quartiers de Magny-le-Hongre sont très éloignés de l'offre de bus et que les études sur un dévoiement partiel de la ligne 34 pour desservir ces quartiers se sont révélées négatives.

Lors d'une récente réunion d'accueil de nouveaux habitants, une question a porté sur la mise en place de navettes autonomes, équipement qui avait déjà été évoqué notamment concernant les personnes en situation handicap de la commune. Il demande où en est la discussion avec Île-de-France Mobilités et si une réflexion a été engagée sur le sujet pour desservir des territoires un peu complexes pour un passage de bus.

LE PRÉSIDENT répond que cette réflexion avait été effectivement menée, notamment avec l'actuel sénateur, Arnaud de BELENET, et avec la SANEF qui propose d'installer des aires de covoiturage sur leurs aires de service de l'A4. Le problème est de trouver le matériel adéquat, car le territoire est en zone urbaine peu dense, le coût du service est important et l'amortissement ne pourra pas se faire rapidement.

Il ajoute qu'un travail est également mené sur le pôle gare de Montévrain pour soulager la station de Val d'Europe, la surface du foncier a été augmentée, passant de 6 000 mètres carrés à 13 000 mètres carrés, avec un objectif de créer une aire de stationnement côté Serris afin d'éviter les croisements de flux.

Le TAD fait lui aussi l'objet d'une réflexion pour le rendre plus souple et arriver à persuader IDFM de la nécessité de ces adaptations du service.

LE PRÉSIDENT indique à titre informatif les dates des prochaines réunions :

- pour le Bureau syndical les 17 octobre et 28 novembre 2023 ;
- pour le Comité syndical les 7 novembre et 12 décembre 2023.

M. KOLOPP demande à quel stade en est la réflexion concernant l'offre de transport en commun lors des Jeux olympiques de 2024, puisqu'il semblerait que le site de Vaires-sur-Marne sera visité par des milliers, voire des dizaines de milliers de personnes.

LE PRÉSIDENT répond que les réflexions sont actuellement menées avec les services du sous-préfet de Torcy.

M. SITHISAK ajoute que quelques réunions se sont tenues avec Île-de-France Mobilités. Trois bus seront en permanence à la sortie du RER de Bussy-Saint-Georges et une voie leur sera dédiée pour accueillir et acheminer les spectateurs.

LE PRÉSIDENT précise que des réunions sont encore à venir et qu'il s'en tient presque tous les 15 jours.

M. SITHISAK observe que Transdev a encore du personnel à embaucher.

LE PRÉSIDENT confirme.

En l'absence d'autres remarques, il remercie les membres du Comité syndical pour la tenue de cette réunion et lève la séance.

La séance est levée à 20 heures 17.

Le secrétaire de séance
Alain KOLOPP



Le Président,
Sinclair VOURIOT

